

différences

NEWSLETTER N° 5 - MAI 2018



Bénédicte Maufrais
Présidente

Émergent? Vous avez dit émergent?

Récemment, j'ai entendu dire que nous, conseillers conjugaux et familiaux, exerçons un métier émergent. Passé le premier instant de surprise, je trouve cette remarque très juste.

Métier émergent oui, par le tout récent décret qui prend en compte les nouveaux besoins des populations et les évolutions sociétales, technologies incluses. Un nouvel arrêté est maintenant attendu: il élargit les contenus de la formation pour mettre en complète adéquation les besoins exprimés et les compétences des professionnels que sont les CCF. Métier émergent oui, par le travail opiniâtre et patient des professionnels du terrain que nous sommes comme des associations membres du Collectif des EICCF et du CCF: le conseil conjugal et familial émerge de sa méconnaissance voire de son anonymat et est aujourd'hui repéré par le public comme les institutions.

Continuons tous de travailler à être au plus près des personnes, des couples et des familles qui en ont besoin et à le faire savoir. Avançons ainsi dans notre reconnaissance et nous émergerons ensemble.

anccef.
association nationale des conseillers conjugaux et familiaux

AU SOMMAIRE

- **AG et AGE : un travail reconnu**.....page 2
- **L'ANCCEF partenaire de l'IAC et de l'AIAS**page 3
- **En bref...**page 3
- **Partage d'expérience : l'écoute des femmes sous emprise psychologique dans le couple**.....page 4

Cette newsletter a été rédigée par Bénédicte Maufrais à partir des informations transmises par les administrateurs, les adhérents et la secrétaire de l'ANCCEF. Merci à chacun(e) de son aide et de sa vigilance précieuses.

LE NOUVEAU SITE, C'EST PARTI!

Vous en avez été informés: le site de l'ANCCEF a été revisité. Outre l'actualisation de sa charte graphique, il apporte aussi des nouvelles fonctionnalités, notamment dans la présentation de l'annuaire des CCF, les propositions d'emplois et de formation continue ou supervision, et une nouveauté, la Foire aux Questions, où nous recensons les questions les plus fréquentes.

De nouvelles rubriques apparaîtront bientôt, notamment la possibilité pour les personnes en formation de formuler des demandes de stages auprès des CCF adhérents de l'ANCCEF.

Une adresse inchangée: www.anccef.fr et un QR code.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Un travail reconnu

Le 23 mars dernier, les assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'ANCCEF, jumelées au colloque annuel, ont réuni 153 professionnels inscrits dont 121 adhérents et 4 représentés. Une journée pour faire le point sur les actions de l'association.

Les modifications apportées aux statuts ont été approuvées à l'unanimité. Vous pouvez les retrouver sur le site www.anccef.fr

Le rapport d'activités 2017 et le rapport moral ont été votés à l'unanimité. En voici les chiffres clés.

- 15 administrateurs élus et les représentants des organismes de formation.
- 832 heures salariées.
- 2930 courriels, appels, courriers traités.
- 4 CA
- 5 Bureaux
- 3 réunions du collectif
- une réunion avec le CESE⁽¹⁾ et une avec l'ANSFO⁽²⁾ et l'ANCIC⁽³⁾

⁽¹⁾ CESE : Conseil économique, social et environnemental
⁽²⁾ ANSFO : Association nationale des sages-femmes orthogénistes
⁽³⁾ ANCIC : Association nationale des centres d'IVG et de contraception

- 1 733 heures de réunions, coordination, partenariat, représentations.
- 613 adhérents
- 530 abonnés
- 1 600 revues diffusées
- 3 newsletters envoyées chacune à près de 600 destinataires
- 72 777 visites du site de janvier 2017 à janvier 2018.
- Valorisation du bénévolat (base : 1,5 du smic horaire TTC soit 20,49 €/h) = 35 510 €

UN BILAN FINANCIER ÉQUILIBRÉ

- Les dépenses s'élèvent à 47 339 € (52 810 € en 2016)
- Les recettes s'élèvent à 60 873 € (55 854 € en 2016)
- L'excédent est donc de 13 534 € (3 054 € en 2016)

Le rapport financier a été voté à l'unanimité. Notre excédent nous permet d'envisager des actions pour 2018, prévues dans notre budget prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUEVÉ

Le conseil d'administration a été renouvelé. Nous remercions Bernard Duménil, Babeth Magnin et Anne Lambin, membres sortants, pour leur disponibilité et leur engagement durable dans nos actions. Éveline Gallo, Christine Lefebvre et Martine Verrier, sortantes, ont été



De gauche à droite : Florence Angleys, secrétaire salariée, Bénédicte Maufrais, présidente, Martine Verrier, trésorière, Babeth Magnin, vice-présidente, Christine Lefebvre, secrétaire (fonctions occupées au 23 mars 2018).

réélues. Valérie Froc a rejoint elle aussi le Conseil d'administration.

Cette journée a été enfin un temps d'échanges et de partages, autour des actions de l'ANCCEF et des intervenantes – Gisèle Harrus-Revidi et Anne Dubois-Dejean – sur le thème « *L'enfant dans sa famille* » : vous trouverez leurs interventions dans le numéro de *Différences* à paraître dans les prochaines semaines. Nous remercions également l'équipe de l'ITEP qui a permis la convivialité de la pause du matin, et la présence efficace d'Erika Menu, libraire de l'Attrape-Cœur à Paris XV^e et XVIII^e, qui propose une sélection de livres lors du colloque depuis déjà plusieurs années à la satisfaction générale.

LE NOUVEAU BUREAU

Le lendemain, lors du Conseil d'administration, un nouveau Bureau a été élu.

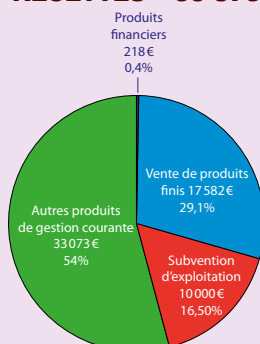
- Bénédicte Maufrais, présidente
- Christine Lefebvre, vice-présidente
- Bénédicte Sempé-Némoz, secrétaire,
- Martine Verrier, trésorière
- Éveline Gallo, chargée de l'emploi,
- Caroline Kruse, chargée des relations-presse. ■

INITIATIVES DE TERRAIN

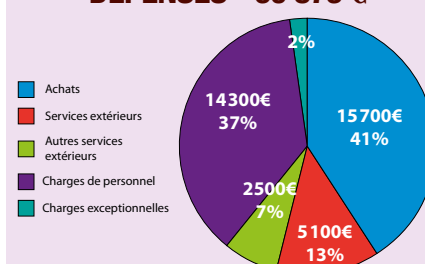
SE FAIRE CONNAÎTRE

Nous avons proposé que ce 23 mars soit aussi la journée des CCF et vous avons invités à poser juste un acte qui permette de nous faire connaître. Distribution de dépliants 3 volets ou de cartes 2 volets, mise en place d'une affichette dans un lieu que fréquente le public, article sur un blog ou une page professionnelle... Et vous, qu'avez-vous pu faire ? Racontez-nous, vos idées en donneront aussi aux autres et c'est ainsi que nous progresserons en reconnaissance auprès de ceux qui ont besoin de la formation et des compétences des conseillers conjugaux et familiaux. ■

PRÉVISIONNEL 2018 RECETTES - 60 873 €



PRÉVISIONNEL 2018 DÉPENSES - 60 873 €



PARTENARIAT

L'ANCCEF au congrès de l'IAC

Nous avons été contactés par l'IAC, l'Institut d'anthropologie clinique, pour une proposition de partenariat lors de leur prochain congrès fin mai, à Toulouse. Concrètement, la proposition a été la suivante: ils cherchent des sponsors et proposent un échange de services. Il nous a semblé que c'était une opportunité intéressante de se faire connaître de professionnels. Bénédicte Sempé-Némoz sera sur place car elle est déjà inscrite comme participante

au colloque, en tant que membre de l'EFTA (European family therapy association) par sa formation de thérapeute systémicienne.

Dans le cadre de cet accord financier, le logo de l'ANCCEF figurera sur le site de l'IAC et du congrès, nous fournirons des documentations ANCCEF – dépliants, affichettes – qui seront glissées dans les pochettes des participants. En échange, leur encart annonçant leur congrès sera mis en ligne sur notre site. ■



Et aussi... partenaire de l'AIAS

Souscrire une assurance pour les garanties Protection juridique et responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour les personnes exerçant en libéral, conseillé pour les personnes salariées.

L'ANCCEF a signé en mars 2018 une convention de partenariat avec l'AIAS – Association interprofessionnelle des acteurs du soin et du social – et la MIPS – Mutuelle interprofessionnelle des professions du soin et du social. Elle est effective depuis le 1^{er} avril 2018.

Sous réserve d'être à jour de leur cotisation ANCCEF, les adhérents peuvent souscrire ces garanties auprès de l'AIAS et bénéficieront alors d'un tarif préférentiel.

Outre l'intérêt pour les CCF, cette convention renforce la visibilité des conseillers conjugaux et familiaux qui se trouvent ainsi cités parmi les professionnels assurés par l'AIAS. Un pas de plus pour la reconnaissance de notre métier.

Pour obtenir le document d'adhésion, rendez-vous sur le site www.anccef.fr, onglet Ressources et outils S'assurer. ■



En bref...

LE NOUVEAU DÉCRET EST PARU

Le décret sur le fonctionnement des EICCF⁽¹⁾ est paru le 8 mars dernier au JO. Appuyé sur les besoins exprimés par les personnes, il ajuste, élargit et précise les missions des EICCF et entre directement en résonance avec les compétences des CCF qui correspondent à ces missions attendues par les populations. S'il constitue une avancée pour le fonctionnement des établissements et devrait être suivi d'un arrêté sur la formation au CCF, il n'apporte toutefois pas de réponse immédiate à notre demande de reconnaissance et d'obtention d'un statut. Avec le Collectif des EICCF et du CCF⁽²⁾, les démarches sur cette question continuent. ■

⁽¹⁾ Établissements d'information et de consultation conjugale et familiale.

⁽²⁾ Collectif des établissements d'information et de consultation conjugale et familiale et du conseil conjugal et familial.

DIFFÉRENCES: À VOS PLUMES ET VOS CLAVIERS!

La revue *Différences*, publication semestrielle, a pour vocation de permettre aux conseillers conjugaux et familiaux de partager leurs réflexions et leurs expériences. Diffusée aux professionnels abonnés et aussi, à titre gratuit, à chaque conseil départemental, elle permet aussi de faire comprendre, voire découvrir, nos missions sur le terrain, nos modes d'interventions, les compétences que nous déployons et donc les enjeux de la formation au conseil conjugal et familial. Vous êtes plusieurs à avoir déjà réagi à notre appel à expériences et articles et nous vous en remercions. Nous publierons vos écrits au fur et à mesure après validation du comité de lecture. Nous attirons votre attention sur le numéro de l'automne, qui aura pour thème: « *Les outils d'intervention des CCF* »: vous êtes les mieux placés pour nous en parler, vous qui les utilisez au quotidien, voire qui les concevez et les éditez. Vous pouvez envoyer vos participations ou vos demandes d'informations complémentaires au secrétariat de l'ANCCEF, secretariat.anccef@orange.fr, qui les transmettra à la rédaction. Merci d'avance. ■

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

L'écoute des femmes

sous emprise psychologique dans le couple

Repérer les violences conjugales non seulement physiques mais aussi psychologiques est chose difficile. L'accompagnement professionnel des femmes de la prise de conscience à la fin de l'emprise exige patience et respect. Florence Bocquet, conseillère conjugale et familiale, partage ici son expérience.



Florence Bocquet: « La rencontre dans la parole révèle chacun, l'un à l'autre. »

L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes – ENVEFF⁽¹⁾ – a mis en évidence la difficulté à se libérer d'une relation abusive parce que les femmes gardent souvent le silence et occultent les violences subies. L'enquête établit que la résistance à dire pour les femmes et la résistance à entendre des professionnels complexifient la fonction d'écoute. À la difficulté pour la femme de réaliser le type de relation dans laquelle elle est prise, s'ajoute la complexité pour le professionnel non formé à cette problématique de proposer une écoute respectueuse de la personne et de son vécu. Passer de l'indicible, de la non pensée à la réappropriation de sa parole, de son désir requiert un long travail sur soi-même accompagné par un professionnel formé, au clair avec son mode de relation à l'autre, ses représentations et ses intentions conscientes et inconscientes. C'est pourquoi, un professionnel formé aux violences conjugales, au phénomène d'emprise, sera plus à même de repérer, d'écouter et d'accompagner la femme dans sa sortie de l'emprise.

LA PEUR, LES DOUTES

Dans le couple, il est difficile de se libérer d'une relation abusive parce que les femmes ne se rendent pas compte des premiers signes de violence. Aujourd'hui, les femmes repèrent la violence physique mais beaucoup moins la violence psychologique qui a commencé bien avant. Il est souvent reproché aux femmes victimes de violence d'être soumises, mais en réalité

elles mettent en place des stratégies d'adaptation pour limiter la violence du partenaire et prémunir le couple et la famille. La peur, les doutes, les empêchent de partir. C'est à nous, professionnels, de les aider à se dégager de l'emprise qui les tétanise, à proposer des lieux d'écoute où les femmes pourront prendre le temps de penser leur relation à l'autre et retrouver leur estime d'elles-mêmes et leur capacité de penser.

LA SÉCURITÉ D'UN ESPACE DE PAROLE

Lors d'un mémoire dans le cadre d'un diplôme universitaire intitulé « *Violences faites aux femmes – Violences de genre* », nous avons réinterrogé la clinique et la posture même de conseillère conjugale et familiale avec approche psychanalytique. Au fur et à mesure de notre travail, nous avons pensé un cadre d'écoute le plus propice à la réappropriation de la parole et du désir de la femme.

L'égalité entre femmes et hommes exige un degré d'acceptation de l'altérité difficile à atteindre surtout dans une société où cette idée est loin d'être évidente. La rencontre dans la parole révèle chacun, l'un à l'autre. Cette position dans la rencontre ouvre au respect de l'autre et de soi-même dans l'altérité. La personne qui se sent réduite à n'être que l'objet de l'autre dans une répétition sans fin se doit de se protéger. Elle ne peut le faire qu'en se confiant à un autre qui lui offre la sécurité d'un espace de parole.

La parole permet de reprendre une

position face à l'expression de son désir, de son avenir. Le désir n'est pas clairement exprimé car il s'accompagne d'une reconnaissance du cycle de la violence, de la reconnaissance de mort psychique et parfois d'une jouissance. L'autre n'est pas forcément un psychologue, ce peut être un membre d'une association, un ami, un travailleur social, une conseillère conjugale et familiale. Mais plus que la fonction qu'il occupe, ce qui va être important, c'est sa patience, son écoute, le respect des silences, sa volonté de ne pas vouloir convaincre. C'est ainsi que s'ouvre la personne à la parole. Mettre des mots, la guider dans une analyse de la situation afin de déclencher une prise de conscience de ce qu'elle subit s'avère donc nécessaire.

De ce travail de recherche est né le désir de voir se développer ou de créer des lieux où les femmes pourraient bénéficier d'une écoute sur plusieurs mois. Actuellement de nombreuses associations n'ont plus les moyens financiers de proposer cet accompagnement psychologique. Peut-être ne parviennent-elles pas à défendre auprès des instances tutélaires la nécessité d'un tel travail dans la durée, pour permettre à la femme de sortir de la violence conjugale, de prendre conscience de sa désobjectivation, de se reconstruire petit à petit et s'autoriser enfin à exister dans leur différence.

Ce travail ne peut se faire qu'avec l'aide d'un réseau performant, notamment les associations d'aide et de soutien aux femmes. ■

Florence Bocquet, CCF

⁽¹⁾ Fougeyrollas-Schwebel, D. & Jaspard, M. (2003). « Compter les violences envers les femmes ». Contexte institutionnel et théorique de l'enquête ENVEFF. « Cahiers du Genre » n° 35, p. 45-70.